



M. Danny PIETERS
Président du Sénat du Royaume de Belgique

Paris, le 28 mars 2011

LE PRÉSIDENT

GL/FG/fc/RE-2011-1631-2

Monsieur le Président,

Che collègue,

J'ai bien reçu vos propositions du 25 février sur le suivi parlementaire de la politique étrangère et de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne, que nous discuterons la semaine prochaine lors de notre Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne, ainsi que les réactions de nos collègues.

Vous connaissez la position de principe du Sénat, exprimée dans notre résolution adoptée dès le 11 avril 2010, et que nous avons diffusée à la conférence de Stockholm. La proposition formulée par la Chambre des communes et la Chambre des Lords du Parlement du Royaume-Uni me semble répondre pleinement aux objectifs exprimés par une large majorité d'Assemblées et à l'esprit du traité de Lisbonne et du protocole n°1 qui lui est annexé. Ce protocole confère en ces domaines une responsabilité de premier plan aux Parlements nationaux. Comme cela vous a été indiqué, le Sénat apporte son soutien à la proposition britannique.

J'ai également pris bonne note de la proposition de compromis diffusée le 25 mars par vos services, qui me semble être un pas dans la bonne direction. Il nous faudra poursuivre la discussion à Bruxelles pour bâtir une solution définitive avec, je l'espère, l'ambition d'aboutir. Compte-tenu de la disparition de l'Assemblée Parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale en juin prochain, il me paraît en effet hautement souhaitable qu'une solution consensuelle soit adoptée à Bruxelles, afin que la nouvelle instance puisse être opérationnelle dès cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Gérard Larchier

Gérard LARCHIER



M. André FLAHAUT
Président de la Chambre des Représentants
du Royaume de Belgique

LE PRÉSIDENT.

Paris, le 28 mars 2011

GL/FG/fc/RE-2011-1631

Monsieur le Président,

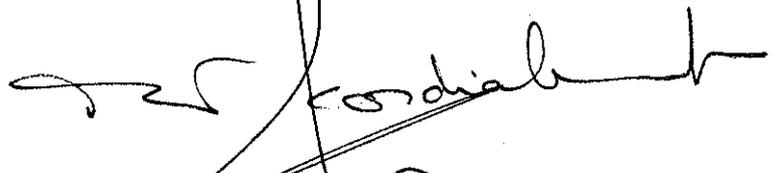
cher collègue,

J'ai bien reçu vos propositions du 25 février sur le suivi parlementaire de la politique étrangère et de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne, que nous discuterons la semaine prochaine lors de notre Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne, ainsi que les réactions de nos collègues.

Vous connaissez la position de principe du Sénat, exprimée dans notre résolution adoptée dès le 11 avril 2010, et que nous avons diffusée à la conférence de Stockholm. La proposition formulée par la Chambre des communes et la Chambre des Lords du Parlement du Royaume-Uni me semble répondre pleinement aux objectifs exprimés par une large majorité d'Assemblées et à l'esprit du traité de Lisbonne et du protocole n°1 qui lui est annexé. Ce protocole confère en ces domaines une responsabilité de premier plan aux Parlements nationaux. Comme cela vous a été indiqué, le Sénat apporte son soutien à la proposition britannique.

J'ai également pris bonne note de la proposition de compromis diffusée le 25 mars par vos services, qui me semble être un pas dans la bonne direction. Il nous faudra poursuivre la discussion à Bruxelles pour bâtir une solution définitive avec, je l'espère, l'ambition d'aboutir. Compte-tenu de la disparition de l'Assemblée Parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale en juin prochain, il me paraît en effet hautement souhaitable qu'une solution consensuelle soit adoptée à Bruxelles, afin que la nouvelle instance puisse être opérationnelle dès cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Gérard LARCHER